

Valérie Vandegaart

Partner

Member of the Brussels Bar

vv@industriouslaw.com

T: +32 473 26 99 49



Valérie Vandegaart was called to the Brussels Bar in 1998, where she started her professional career. She devoted herself immediately to public and administrative law, including environmental and planning and zoning law.

From 2003 to 2013, she was in-house counsel in the energy sector: first at the Belgian electricity transmission network operator, then at a major energy producer and provider. Valérie acquired specific and operational experience in energy law, especially with respect to regulated activities, market mechanisms and renewable energy.

Since June 2016, Valérie is Compliance Officer of Balansys, a joint undertaking founded by Creos Luxembourg (50%) and Fluxys Belgium (50%). Balansys acts as a balancing operator for the area of the Luxembourg and Belgian integrated H-gas and the Belgian L-gas markets.

With an extensive knowledge of the operational realities of regulated market operators, Valérie provides advice combining theoretical excellence with practical relevance, especially in energy and environmental law.

Practice areas

- Energy, Environment

Languages

- French, Dutch, English, Spanish

Key publications

- « Services auxiliaires et délégation de pouvoir du Roi au Ministre », note under Conseil d'Etat, n°225.468, 19 February 2014, RD/R 2014, liv. 2, 241 et s.
- « Actualité : arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte », RD/R 2016, liv. 2, 215- 218.

Recent conferences

- « Bodemsanering : wie is verantwoordelijk voor wat? welke innovaties bepalen de toekomst? » (Brussels, Intereit 2018 – November 2018 – L'Esplanade).
- « La législation de l'assainissement des sols après le décret wallon du 1er mars 2018 » (Brussels, Conférence du Jeune Barreau – May 2018).
- « Gestion énergétique – Marché de l'électricité, marché libéralisé, cadre juridique » (Coo, EPM Academy – March and November 2018).
- « Recours et indemnisations pour les commerçants victimes de travaux publics – Le piétonnier de Bruxelles-Ville : moyens d'action en justice » (Brussels, IZEO – June 2016).
- « De regionale handelsvestigingsvergunningen ontleed – Hoe valkuilen en problemen vermijden » (Brussels, COMEOS – June 2014).

**DÉCLARATION DU CADRE CHARGÉ DU RESPECT DES
ENGAGEMENTS RELATIVEMENT AUX DOCUMENTS RÉGULÉS DE
BALANSYS**

Je soussignée, Mme Valérie Vandegaart, cadre chargé du respect des engagements (« Compliance Officer ») de la société Balansys SA ayant son siège social au 59-61 rue de Bouillon, à L-1248 Luxembourg,

déclare sur l'honneur :

- a) avoir pris connaissance des documents régulés de Balansys, à savoir le Contrat d'équilibrage, le Code d'équilibrage et le Programme d'équilibrage (les documents régulés) tels qu'approuvés la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) le 26 avril 2018 dans sa décision (B)1746 et, en qui concerne le Contrat d'équilibrage, notifié par Balansys auprès de l'ILR le 30 janvier 2018 et, en ce qui concerne le Code d'équilibrage et le Programme d'équilibrage, approuvés par l'ILR via son règlement E15/39/ILR du 28 août 2015.

- b) ne pas avoir identifié, depuis le jour de ma nomination, soit le 8 juillet 2016, d'éléments contradictoires entre les dispositions prévues dans les documents régulés et l'exécution d'un mandat de « Compliance Officer » au sein de Balansys, au regard des critères d'indépendance du « Compliance Officer » établis par l'article 15/2ter, § 1^{er} de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisation, ou au programme d'engagements (« Compliance Programme ») en projet adressé par Balansys à ACER le 11 janvier 2018.

Fait à Bruxelles, le ... 8 juillet 2019

Signature :

DÉCLARATION DU CADRE CHARGÉ DU RESPECT DES
ENGAGEMENTS SUR LE RESPECT DES CRITÈRES
D'INDÉPENDANCE

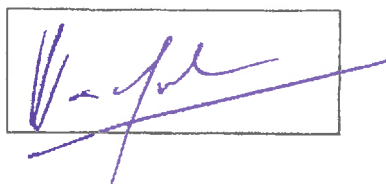
Je soussignée, Mme Valérie Vandegaart, cadre chargé du respect des engagements (« Compliance Officer ») de la société Balansys SA ayant son siège social au 59-61 rue de Bouillon, à L-1248 Luxembourg,

déclare sur l'honneur :

- a) respecter les critères d'indépendance tels que prévus par l'article 15/2ter, § 1^{er} de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisation et du programme d'engagements (« Compliance Programme ») en projet adressé par Balansys à ACER le 11 janvier 2018 ;
- b) n'avoir pas exercé directement ou indirectement, durant l'année précédant ma nomination intervenue à la date du 8 juillet 2016 ni depuis lors, une activité professionnelle relative à la fourniture ou la production de gaz naturel ou une activité professionnelle ou une responsabilité pour des entreprises détenues directement ou indirectement par des actionnaires de la SA Balansys ;
- c) m'engager, pendant toute la durée de mon mandat de Compliance Officer, à ne pas posséder d'intérêts financiers (obligations, actions et autres titres d'investissement) dans la SA Balansys, ni dans des entreprises exerçant une fonction de fourniture ou de productions de gaz naturel ou détenues directement ou indirectement par des actionnaires de la SA Balansys.

Fait à Bruxelles, le ... *8 juillet* 2019

Signature :



Evelyne Wyns

Van: FEBELIEC <febeliec@febeliec.be>
Verzonden: 22 October 2019 22:59
Aan: consult.1988
CC: Baerts Marie-Pierre; Van Bossuyt Michael
Onderwerp: CREG Consultation (PRD)1988

Dear Koen,

Febeliec has no objection to the nomination of Mrs V. Vandegaert as compliance officer of Balansys.

Kind regards,

*Peter Claes**

on behalf of Febeliec

Federation of Belgian Industrial Energy Consumers

BluePoint Brussels

Bld A. Reyers, 80

B-1030 BRUSSELS

☎ +32 496 59 36 20

febeliec@febeliec.be

www.febeliec.be

* acting as Manager of Eenergy VOF, General Manager of Febeliec

Febeliec represents the industrial consumers of electricity and natural gas in Belgium.